
Programme de Formation

Sélectionner et contrôler ses partenaires distributeurs selon les exigences de l'ACPR

Organisation

Début :
minutes

Fin :

Durée : 3 heures et 30

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique

Public visé

- Membres du Conseil d'administration et administrateurs de mutuelles
- Membres du Comité d'audit ou du Comité des risques
- Dirigeants effectifs
- Responsables conformité, contrôle interne et gestion des risques
- Responsables du développement, de la distribution ou des partenariats
- Toute personne en charge du suivi des délégataires et des conventions de distribution

Formation particulièrement adaptée aux mutuelles soumises aux exigences prudentielles et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et interpréter les exigences réglementaires applicables à la distribution.
- Définir des critères objectifs de sélection des partenaires.
- Élaborer une cartographie des distributeurs et évaluer les risques associés.
- Concevoir un dispositif de contrôle et d'audit proportionné aux enjeux.
- Formaliser des conventions sécurisées intégrant les exigences prudentielles.



Description

Module 1. Comprendre les enjeux des contrôles sur la distribution

- Cadre réglementaire applicable aux mutuelles (Solvabilité II et attentes de l'ACPR).
- Responsabilité des dirigeants dans la maîtrise du risque de distribution.
- Études de cas illustrant des insuffisances de contrôle.

Module 2. Organiser la mise en place d'un réseau de distribution maîtrisé

- Définition de critères de sélection des partenaires.
- Processus de validation et formalisation des décisions.
- Élaboration d'une cartographie des distributeurs et analyse des risques.



- Atelier pratique : construction d'une matrice de sélection.

Module 3. Mettre en œuvre la surveillance du réseau

- Organisation du dispositif de contrôle et d'audit.
- Rôle et contenu des conventions de partenariat.
- Définition du périmètre, des critères et de la fréquence des audits.
- Cas pratique : structuration d'un plan de contrôle annuel.



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Modalités pédagogiques

- **Apports théoriques** : présentation des concepts clés, modèles et méthodologies par des experts du domaine. Utilisation de supports visuels et d'exemples concrets pour faciliter la compréhension.
- **Échanges et discussions** : sessions interactives permettant aux participants de partager leurs expériences, poser des questions et débattre des enjeux actuels. Animation de tables rondes et de groupes de réflexion pour favoriser l'apprentissage collaboratif.
- **Études de cas** : issues du secteur mutualiste.
- **Exercices pratiques** : mise en application des connaissances acquises à travers une cartographie des risques, une matrice de sélection, une trame d'audit).



Moyens et supports pédagogiques

- **Support de formation numérique** : Plateforme d'accès aux modules de cours, quiz d'auto-évaluation, ressources téléchargeables (PDF, infographies)
- **Études de cas** : Analyses approfondies de situations réelles, scénarios complexes à résoudre en groupe, retours d'expérience d'entreprises, exercices de mise en pratique basés sur des cas concrets
- **Supports numériques** : Présentations multimédias, tableaux blancs virtuels, outils de collaboration en ligne.
- **Discussions et échanges** : Sessions de questions-réponses en direct.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation sera continue avec des questions, discussions, exercices pratiques et études de cas pour vérifier l'application des connaissances. Une synthèse et un feedback en fin de formation mesureront les acquis et la réalisation des objectifs pédagogiques. Un Certificat de Réalisation signé par le Responsable de l'organisme de formation et mentionnant les compétences visées est remis au participant à la fin de la formation. Le contenu de ce document atteste la mise en œuvre du processus d'évaluation.



Informations sur l'admission

Inscriptions : Les pré-inscriptions se font en ligne sur notre site web, via l'extranet Entreprise ou par mail à formation@ugm-opera.fr jusqu'à trois jours avant le début de la formation en inter.

Pour les demandes en Intra, un délai de prévenance de minimum 6 semaines avant la date de formation souhaitée est requis.



Les places sont attribuées par ordre d'inscription et sous réserve d'un nombre de participants minimum et de dossier administratif complet.

Conditions d'Annulation : Les annulations sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation avec remboursement intégral. Passé ce délai, un pourcentage des frais de formation sera retenu.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux ne sont malheureusement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, un soutien personnalisé peut être mis en place pour les participants ayant des besoins spécifiques.

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter la formation.

Vous pouvez exprimer vos besoins spécifiques en nous écrivant à l'adresse handicap@ugm-opera.fr